



Un divorce rapide, le moins cher qui soit et sans audience publique : le divorce par Internet

Actualité législative publié le **08/09/2024**, vu **559 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Un divorce rapide, le moins cher qui soit et sans audience publique : le divorce par Internet

Qu'est-ce que le divorce par Internet ?

Le divorce par Internet est une procédure dématérialisée qui permet aux époux de divorcer rapidement et sans se déplacer. Cette méthode repose sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour effectuer les différentes démarches du divorce en ligne. Elle concerne principalement le divorce par consentement mutuel, où les deux parties sont d'accord sur les conditions de la séparation.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.equity-avocats.fr/divorcer-par-internet-tout-savoir-sur-cette-procedure-simplifiee-et-rapide/>